



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

MATRICE DE SUIVI DES DEPLACEMENTS

DECEMBRE 2022

Crédit photo : entretien avec des femmes déplacés internes dans le Kémo © OIM décembre 2022.

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), des donateurs et des partenaires : L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Le suivi des déplacements (DTM, round 17) a été réalisé grâce au soutien de Bureau for Humanitarian Assistance (BHA), European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations (ECHO) ainsi que les Fonds Humanitaire de la République centrafricaine (FH).

© 2022 Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations, [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)".



ACRONYMES

ARS : African Relief Service

AFEB : Association des Femmes Evangéliques de Bossangoa

BHA : Bureau for Humanitarian Assistance

CASAL : Cadre D'appui Spirituel aux Autorités Locales

CMP : Commission Mouvement des Populations

CPCA : Collectif Pour la Paix en Centrafrique

DG ECHO : Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire

DTM : Displacement Tracking Matrix

EHA : Eau, Hygiène et Assainissement

FACA : Forces Armées centrafricaines

FNHOD : Forces des Nations pour les Œuvres Humanitaires et le Développement Durable

MINUSCA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine

NDA : Association Nationale Agro-pastorale

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

VBG : Violences Basées sur le Genre

SOMMAIRE

Résumé Exécutif.....	1
Introduction.....	3
Méthodologie	4
Aperçu des déplacements.....	7
Abris.....	13
Protection.....	14
Sécurité alimentaire.....	16
Eau, hygiène et assainissement.....	18
Santé	20
COVID-19	20
Education.....	21
Communication.....	21
Assistance humanitaire.....	22
Conclusion.....	23

RESUME EXECUTIF

Ce rapport fournit un aperçu des déplacements et des besoins humanitaires multisectoriels dans les localités d'accueil des personnes déplacées internes (PDI) et / ou retournées. Les résultats ont été obtenus après la conduite du dix-septième cycle de suivi des déplacements (round 17) réalisé entre le 01^{er} décembre 2022 et le 08 janvier 2023 par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) grâce au soutien du Bureau pour les Migrations (OIM) grâce au soutien du Bureau pour l'Assistance Humanitaire (en anglais, *Bureau for Humanitarian Assistance, BHA*), la Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire Européennes (DG ECHO) et le Fonds Humanitaire (FH). L'évaluation a couvert 4 071¹ localités d'accueil des PDI et / ou retournés et 81 sites de déplacement identifiés préalablement avec les autorités locales. Les données ont été collectées au moyen de deux questionnaires structurés multisectoriels (un déployé au niveau des localités et un déployé au niveau des sites) auprès d'informateurs clés incluant des représentants de déplacés, des chefs communautaires, des gestionnaires de sites et des travailleurs humanitaires. L'évaluation a couvert les 16 préfectures du pays et la ville de Bangui.

Déplacements

La matrice de suivi des déplacements a répertorié au 31 décembre 2022, 455 198¹ personnes déplacées internes (PDI) (94 101 ménages), 2 037 613 retournés internes (dont 302 242 personnes retournées en 2022) et 482 150 retournés de l'étranger. Parmi les ménages PDI répertoriés, 69 pour cent sont au sein des communautés d'accueil et 31 pour cent dans les sites de déplacement et lieux de regroupements autogérés².

Au sein des PDI, 30 757 personnes (7%) ont effectué le déplacement au cours du dernier trimestre (entre les mois de septembre et décembre 2022). Ces nouveaux déplacements sont surtout concentrés dans les préfectures d'Ouham (27%) et de Ouaka (20%) en raison des affrontements entre Forces Armées Centrafricaines (FACA) et groupes armés non étatiques, des conflits entre agriculteurs et éleveurs et des inondations ayant occasionné des déplacements dans l'Ouham dans les sous-préfectures de Markounda, Kabo, Batangafo, Nangha-Boguila et Nana-Bakassa.

¹ La collecte de données a couvert 4 071 localités de présence de déplacés internes ou de retournés. Au total, 187 localités n'ont pas été évaluées car inaccessibles pour des raisons sécuritaires au moment de la collecte de données. Néanmoins, à des fins d'analyse, les effectifs de déplacement et de retour répertoriés dans ces localités lors du round 16 de la DTM ont été pris en compte dans l'estimation totale de la population déplacée interne et retournée.

L'évolution des déplacements entre le round 16 (août 2022) et le round 17 (décembre 2022) montre une baisse globale de -4 pour cent³. Toutefois, certaines préfectures ont connu une hausse telles que la Sangha-Mbaéré (+20%), l'Ouham (+17%), le Kémo (+6%) et la Mambere-Kadei (+6%). Dans le Kémo, la hausse est liée aux affrontements entre groupes armés non étatiques rivaux dans la sous-préfecture de Ndjoukou au mois d'octobre. Dans l'Ouham, la hausse s'explique principalement par les affrontements armés et par les inondations. Dans la Mambere-Kadei, les opérations militaires régulières dans la sous-préfecture d'Amada Gaza ont occasionné des déplacements préventifs. En outre, la préfecture de Sangha-Mbaere a connu une hausse de 695 personnes en déplacements secondaires pour rejoindre d'autres membres de leurs familles et pour des raisons économiques.

A l'opposé, l'effectif de PDI a connu une baisse d'au moins 20 pour cent depuis le mois d'août dans les préfectures d'Ouham-Pendé (27%), Nana-Gribizi (-24%) et Basse-Kotto (-20%). Cette baisse a été favorisée par la relative amélioration de la situation sécuritaire sur certains axes, par les conditions de vie difficiles dans les zones d'accueil des PDI et par le départ de PDI pour retrouver leurs champs pendant la période hivernale et post-hivernale.

Les nouveaux retournés depuis le round DTM précédent mené en août 2022 sont estimés à 115 312 personnes pour les retournés internes et 16 215 retournés de l'étranger entre les mois de septembre et décembre 2022. Ces nouveaux retours sont surtout concentrés dans les préfectures de Basse-Kotto, Mambere-Kadei, Ouham et Haute-Kotto

Le nombre total de retournés internes a augmenté de 8 pour cent entre août 2022 (round 16) et décembre 2022 (round 17) contre 10 pour cent pour les retournés de l'étranger. La hausse des retours internes a été plus importante dans la Lobaye (48%) et la Vakaga (37%). Parallèlement, les retours de l'étranger ont connu une hausse significative (+249 ménages) dans le Bamingui-Bangoran et 2 341 ménages dans l'Ouham en provenance du Tchad. Cette progression des retours est liée à l'amélioration de la situation sécuritaire sur certains axes de nouveau sous le contrôle de l'armée nationale et les conditions de vie difficiles dans les zones d'accueil des PDI.

² Les sites gérés désignent les sites de déplacement ayant un gestionnaire fixe ou mobile dans le cadre de la gestion et coordination des sites, en anglais «*Camp Coordination and Camp Management (CCCM)*». Les lieux de regroupement autogérés désignent des lieux (écoles, églises) occupés par la population déplacée à la suite d'un choc soudain sans la présence d'un gestionnaire CCCM.

³ Le calcul de l'évolution des déplacements entre le round 16 (août 2022) et le round 17 (décembre 2022) est relatif à la même zone géographique couverte lors des deux rounds DTM successifs. La commune de Boutélossi (dans la préfecture de Lobaye) a été exclue du calcul de l'évolution car non couverte pour des raisons d'inaccessibilité fluviale lors du round 16.

Besoins humanitaires multisectoriels dans les localités d'accueil des PDI

Selon les informateurs clés, la majorité des abris occupés par les ménages PDI sont partiellement endommagés dans **68 pour cent** des localités et sérieusement endommagés ou complètement détruits dans **15 pour cent** des localités. Les types de dommages subis sont notamment les déchirures au niveau des bâches pour les abris d'urgence, les fuites et dommages sur les toitures pour les habitats traditionnels en paille abritant la majorité des PDI. Il en découle globalement un besoin urgent de renouvellement des abris d'urgence (surtout dans les sites) et l'appui pour la réhabilitation des abris des PDI dans les zones de retour.

Les forages constituent la source d'approvisionnement en eau la plus citée dans **70 pour cent** des localités. Les sources d'eau non améliorées (puits traditionnels et eau de surface) ont été citées comme principales sources d'approvisionnement en eau dans respectivement **62 pour cent** et **37 pour cent** des localités d'accueil des PDI. Le recours à des sources d'eau non améliorées est corrélé au faible accès à l'eau potable : la majorité de la population a accès à de l'eau potable dans **46 pour cent** des localités d'accueil des PDI et cette proportion est plus faible dans le Kémo (10%), la Basse-Kotto (11%), la Haute-Kotto (21%) et le Mbomou (26%). La situation en assainissement est critique : au moins la moitié de la population a accès à des latrines fonctionnelles dans **50 pour cent** des localités. Le besoin prioritaire en Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) le plus cité dans chaque préfecture reste la construction et la réhabilitation des points d'eau (84%). Les autres besoins cités sont la provision d'articles d'hygiène, les conseils pour l'entretien des points d'eau ainsi que la construction de latrines.

Les principales sources de nourriture des PDI les plus citées sont la propre production agricole (96%), la chasse, pêche et cueillette (62%) et l'achat au marché (60%). Néanmoins, la production agricole est contrainte par le manque d'outils agricoles et le manque de moyens financiers. L'approvisionnement des marchés est affecté par l'augmentation des prix (55%), la faible production agricole (18%) et l'insécurité sur les axes empruntés par les transporteurs (8%). Ainsi, le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) estime que **49 pour cent de la population sera en situation de crise et d'urgence (phase 4) d'insécurité alimentaire en 2023⁴**.

Des incidents sécuritaires graves (durant lesquels des individus ont été tués ou gravement blessés) ont été rapportés dans **9 pour cent** des localités d'accueil des PDI au cours des 30 jours précédant l'évaluation. Cette proportion atteint **53 pour cent** dans le Haut-Mbomou et **35 pour cent** dans la Haute-Kotto. Les types d'incidents sécuritaires les plus rapportés au cours du mois précédant l'évaluation sont les agressions physiques (38%), les vols et cambriolages (15%) et les violences basées sur le genre (VBG) (15%). L'accès à la documentation légale est critique : au moins la moitié des PDI possède de la documentation légale (ex. carte d'identité) dans **7 pour cent** des localités. Le manque de documentation légale peut exposer les PDI à des tracasseries et des violences lors du contrôle d'identité pendant que le manque d'extrait de naissance constitue une barrière importante à la scolarisation des élèves.

Les barrières d'accès à santé les plus citées sont le manque de médicaments ou d'équipements (75%), le manque de moyens financiers (73%) et la qualité des soins insuffisante (64%). En effet, les faibles moyens de subsistance limitent l'accès à des services de base incluant la santé. L'insécurité dans certaines zones complique l'affectation de personnel de santé qualifié. Compte-tenu de ces défis, les principaux besoins en santé les plus cités sont la provision de médicaments et de vaccins (38%) et la construction de services de santé (28%).

Les besoins d'assistance prioritaires les plus cités dans les localités d'accueil des PDI restent respectivement la distribution de vivres (32%), les activités génératrices de revenus (AGR) (15%) et les articles d'abris (13%). La priorisation de ces besoins s'explique par l'accès difficile à la nourriture et aux moyens de subsistance qui limitent également l'accès à un abri et à des services de base.

“

Les abris occupés par les PDI sont endommagés (partiellement ou totalement) dans 83 pour cent des localités.

⁴ IPC. Fiche d'information. République centrafricaine, Novembre 2022.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la République centrafricaine (RCA) est affectée par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires liées aux violences armées, aux tensions intercommunautaires, aux conflits entre agriculteurs et éleveurs et à des facteurs naturels (inondations). Après une montée de la crise pendant la période électorale de fin 2020, la situation sécuritaire est restée volatile tout au long de l'année 2022, marquée par une intensification des opérations militaires opposant les Forces Armées Centrafricaines (FACA) (appuyées par leurs alliés) luttant pour le contrôle des territoires. Si la situation sécuritaire s'est relativement améliorée dans certaines villes de nouveau sous le contrôle de l'armée nationale, le retranchement des groupes armés au niveau des axes continue à occasionner des déplacements de populations fuyant les affrontements armés surtout dans la partie Nord-Ouest du pays.

En réponse aux multiples crises qui affectent le pays, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) déploie depuis 2013, à côté de son action auprès des populations affectées, la Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix, DTM* en anglais), outil permettant de collecter des informations sur les déplacements et les besoins humanitaires multisectoriels dans les zones affectées par les crises.

A travers sa composante du suivi des déplacements (*Mobility tracking en anglais*), la DTM collecte des informations auprès d'informateurs clés (autorités locales, chefs de communautés, représentants de déplacés, gestionnaires de sites de déplacement) au sein des localités et sites d'accueil des déplacés internes et retournés.

Dans le contexte de crise continue, ces évaluations sont d'autant plus urgentes pour informer les programmes stratégiques et opérationnels et contribuer à la définition des priorités d'intervention.

Ce rapport présente les résultats du dix-septième cycle de suivi des déplacements (round 17) de la DTM en RCA. Ce round 17 a été réalisé grâce au soutien du Bureau pour l'Assistance Humanitaire (en anglais, *Bureau for Humanitarian Assistance, BHA*), la Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire Européennes (DG ECHO) et le Fonds Humanitaire en RCA (FH). L'évaluation a été menée auprès de 12 213 informateurs clés entre le 01^{er} décembre 2022 et le 08 janvier 2023 dans 4 071 localités d'accueil des PDI et / ou retournés et 81 sites de déplacement et lieux de regroupement préalablement identifiés avec les autorités administratives locales. Ce round de suivi des déplacements a été réalisé à l'échelle nationale en couvrant les 16 préfectures du pays (Bamingui-Bangoran, Basse-Kotto, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Kémo, Lobaye, Mambere-Kadei, Mbomou, Nana-Gribizi, Nana-Mambere, Ombella-Mpoko, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, Sangha-Mbaere et Vakaga) en plus de la ville de Bangui.

L'analyse propose premièrement une vue d'ensemble des déplacements, pour ensuite fournir un aperçu des besoins sectoriels dans les localités d'accueil des déplacés internes dans les secteurs suivants : abris, sécurité alimentaire, protection, eau, hygiène et assainissement (EHA), éducation, santé, situation en termes de COVID-19, communication et assistance humanitaire.

METHODOLOGIE

La Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM, en anglais) est un système qui permet de faire le suivi des mouvements de populations. Il a été établi afin de capturer, analyser et partager des informations qui visent à améliorer la compréhension des mouvements de populations et des besoins des personnes déplacées et retournées. En plus d'être utilisée dans le cadre d'opérations de réponses humanitaires de moyenne à grande échelle, la DTM est également un outil efficace pour les activités de préparation, de relèvement et de transition. Quatre étapes d'enquête sont réalisées pour la collecte des données sur le suivi des déplacements :

Etape 1

Evaluation au niveau des sous-préfectures menée auprès des autorités sous-préfectorales et autres informateurs clés, en vue d'identifier les communes accueillant des personnes déplacées et retournées.

Etape 2

Evaluation au niveau des communes menée auprès des autorités communales et autres informateurs clés, en vue d'identifier les villes et villages accueillant des personnes déplacées et retournées.

Etape 3

Evaluation au niveau des localités hébergeant des populations déplacées et retournées (villages / villes). Les données sont collectées au moyen d'un questionnaire structuré multisectoriel auprès d'informateurs clés dont les chefs de villages et les représentants des déplacés. Cette évaluation permet d'identifier les sites ou lieux de regroupement, les effectifs des populations déplacées vivant au sein des communauté d'accueil ainsi que leurs besoins humanitaires multisectoriels.

Etape 4

Evaluation au niveau des sites d'accueil menée au moyen d'un questionnaire structuré multisectoriel auprès d'informateurs clés incluant les acteurs impliqués dans la gestion des sites ou lieux de regroupement et les représentants des populations vivant sur les sites. Cette évaluation permet d'estimer les effectifs de populations vivant sur les sites de déplacement ainsi que leurs besoins humanitaires multisectoriels.

DEFINITIONS CLES

Dans le cadre des activités de la DTM en RCA, les catégories de la population mobile sont ainsi définies :

Déplacés internes	Retournés internes	Retournés de l'étranger
Personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.	Personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir leur lieu de résidence habituel, se sont installées dans une autre localité en RCA, puis sont retournées dans leur lieu de résidence habituel.	Personnes qui ont quitté leur lieu de résidence habituel en RCA, qui ont été déplacées dans un autre pays et qui sont retournées en RCA dans leur localité de provenance avant le déplacement.

COUVERTURE

La DTM a couvert 4 071 localités d'accueil, 66 sites ayant un gestionnaire et 15 lieux de regroupement autogérés évalués entre le 01^{er} décembre 2022 et le 08 janvier 2023 dans la ville de Bangui et les 16 préfectures du pays. La liste de localités affectées par les déplacements et retours a été mise à jour par la DTM en collaboration avec les autorités des entités administratives décentralisées et les acteurs humanitaires dans chaque préfecture couverte.

Certaines localités (187 au total) n'ont pas été évaluées en raison de l'accès humanitaire contraint par l'insécurité sur certains axes. Néanmoins, pour des fins d'analyse, les effectifs de déplacement (ménages et individus PDI et retournés) de ces localités couvertes lors d'évaluations antérieures de la DTM (round 16, août 2022) ont été pris en compte dans l'estimation totale de la population déplacée et retournée.

Carte 1 - Préfectures et sites couverts lors du round 17 (décembre 2022)



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte de données a été réalisée par dix partenaires d'emise en oeuvre qui sont des organisations non gouvernementales nationales formées par l'équipe de la DTM à Bangui au lancement de chaque round de suivi des déplacements (AFEB, CPCA, ESPERANCE, FNHOD, NDA, Vision et Développement, CASAL, JUPEDEC, ARS et Le Samaritain). Les agents enquêteurs sont localement recrutés par les partenaires de mise en oeuvre dans chaque préfecture et localement formés par une équipe constituée de superviseurs de la DTM et de superviseurs déployés par le partenaire opérationnel. En effet, la DTM mobilise des superviseurs dans chaque préfecture et ces derniers sont chargés du suivi des activités en assurant la qualité des informations collectées et la coordination avec les acteurs locaux.

Concernant les informateurs clés, un minimum de trois informateurs clés sont interrogés dans chaque localité en incluant différents profils (leaders communautaires, représentants de déplacés, membres d'associations de jeunes, femmes, travailleurs humanitaires). Les jeunes et les femmes sont inclus parmi les informateurs clés interrogés afin de mieux recueillir les problématiques de protection et les vulnérabilités. Un total de 12 213 informateurs clés ont été interrogés par une équipe constituée d'environ 200 enquêteurs et superviseurs.

LIMITES

Le contexte de l'évaluation a été marqué par des défis d'accès au terrain dont la mauvaise qualité des routes et l'imprévisibilité de la situation sécuritaire. Dans une partie des sous-préfectures de Bakouma (Mbomou), Ndjoukou (Kémo), Markounda et Batangafo (Ouham) et dans quelques localités de Bamingui-Bangoran, la présence de groupes armés a limité l'accès de la DTM à certaines zones. De plus, le problème récurrent pour toutes les préfectures en dehors de Bangui est la disponibilité limitée du réseau de télécommunications, compliquant la supervision des équipes.

Les données sectorielles sur les besoins de la population sont présentées de manière générale et sont collectées auprès d'informateurs clés plutôt que des ménages concernés. Elles sont donc présentées dans ce rapport à titre indicatif et ne sauraient remplacer les résultats d'une étude plus approfondie tirée d'une enquête ménage représentative. La section multisectorielle propose donc uniquement un aperçu indicatif des vulnérabilités sectorielles qui doit être considéré avec prudence afin d'orienter des enquêtes thématiques plus approfondies.



Collecte de données
menée du 01er décembre 2022
au 08 janvier 2023



4 071
Localités couvertes



12 213
Informateurs clés
interrogés

APERCU D'ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS

La population mobile identifiée par la DTM en décembre 2022 est composée de 455 198 déplacés internes⁵, 2 037 613 retournés internes (dont 302 242 personnes retournées en 2022) et 482 150 retournés de l'étranger. Parmi les ménages PDI répertoriés, 69 pour cent sont au sein des communautés d'accueil, 31 pour cent dans des sites ayant un gestionnaire⁶ et 1 pour cent dans des lieux de regroupement autogérés par la population PDI elle-même.

Figure 1 - Proportion estimée de la population déplacée interne et retournée en décembre 2022¹



La DTM a estimé au total 2 453 localités accueillant des personnes déplacés internes (PDI) en RCA au 31 décembre 2022. Parmi les 455 198 PDI répertoriées, 30 757 personnes (6 377 ménages) ont effectué le déplacement au cours du dernier trimestre (entre les mois de septembre et décembre 2022). Ces nouveaux déplacements sont surtout concentrés dans les préfectures d'Ouham (27%) et de Ouaka (20%) en raison des affrontements entre FACA et groupes armés non étatiques, des conflits entre agriculteurs et éleveurs et des inondations ayant occasionné des déplacements dans l'Ouham entre septembre et novembre 2022 dans les sous-préfectures de Markounda, Kabo, Batangafo, Nangha-Boguila et Nana-Bakassa.

Concernant le milieu de déplacement, 69 pour cent des PDI sont hébergées dans les communautés d'accueil tandis que 31 pour cent occupent des sites et lieux de regroupement.

La majorité des PDI sont en situation de déplacements secondaires / multiples dans 45 pour cent des localités d'accueil des PDI, montrant l'importance des déplacements pendulaires de courte durée dans ce contexte sécuritaire volatile.

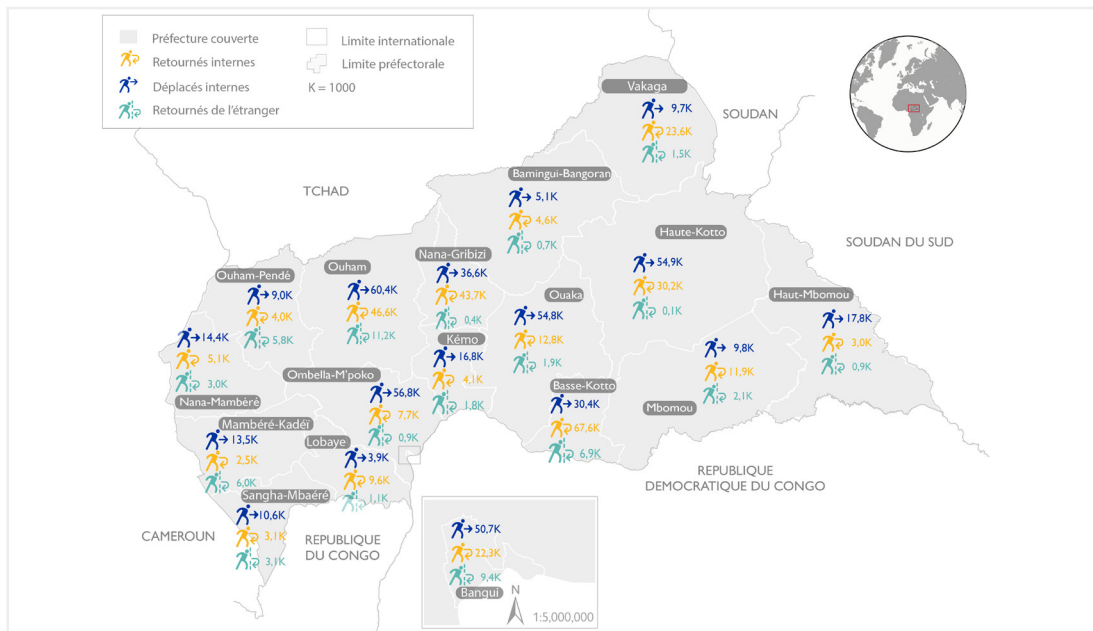
La DTM a estimé au total 3 746 localités d'accueil de retournés internes en RCA. Environ 15 pour cent des retournés internes (302 242 personnes) ont effectué le retour en 2022 (entre janvier et décembre). Les nouveaux retournés depuis le round DTM précédent mené en août 2022 sont estimés à 115 312 personnes retournés internes entre les mois de septembre et décembre 2022. Ces nouveaux retours sont surtout concentrés dans les préfectures de Basse-Kotto, Mambere-Kadei, Ouham et Haute-Kotto. Ces vagues de retour ont été suscitées par l'amélioration de la situation sécuritaire dans les zones d'origine de nouveau sous le contrôle de l'armée nationale et par les conditions de vie précaires dans les zones d'accueil des PDI.

En outre, les personnes retournées de l'étranger sont réparties dans 1 653 localités d'accueil. Parmi les retournés de l'étranger, 12 pour cent ont effectué le retour en 2022 (56 788 personnes) dont 6 215 retours de l'étranger au cours du dernier trimestre (de septembre à décembre 2022). Les retours de l'étranger sont majoritairement en provenance du Cameroun (45%), de la République Démocratique du Congo (RDC) (27%) et du Tchad (21%).

⁵ La collecte de données a couvert 4 071 localités de présence de déplacés internes ou de retournés. Au total, 187 localités n'ont pas été évaluées car inaccessibles pour des raisons sécuritaires au moment de la collecte de données. Néanmoins, à des fins d'analyse, les effectifs de déplacement et de retour répertoriés dans ces localités lors du round 16 de la DTM ont été pris en compte dans l'estimation totale de la population déplacée interne et retournée.

⁶ Les sites gérés désignent les sites de déplacement ayant un gestionnaire fixe ou mobile dans le cadre de la gestion et coordination des sites, en anglais «Camp Coordination and Camp Management (CCCM)». Les lieux de regroupement autogérés désignent des lieux (écoles, églises) occupés par la population déplacée à la suite d'un choc soudain sans la présence d'un gestionnaire CCCM.

Carte 2 - Estimations de la population PDI et retournée interne et de l'étranger en 2022 par préfecture



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

TENDANCES DES DEPLACEMENTS

Le nombre total de PDI dans la même zone couverte lors des deux rounds DTM successifs a globalement baissé de -4 pour cent au niveau national (19 762 PDI en moins)⁷. Toutefois, certaines préfectures ont connu une hausse telles que la Sangha-Mbaéré (+20%), l'Ouham (+17%), le Kémo (+6%), la Mambere-Kadei (+6%) et Le Mbomou (+1%). Dans le Kémo, la hausse est liée aux affrontements entre groupes armés non étatiques rivaux dans la sous-préfecture de Ndjoukou au mois d'octobre qui ont entraîné le déplacement d'environ 983 personnes. Dans l'Ouham, la hausse s'explique principalement par les affrontements armés et par les inondations ayant affecté toute la préfecture entre les mois de septembre et octobre 2022. L'Ouham a totalisé plus de vingt alertes (violences ou inondations) du *Rapid Response Mechanism (RRM)*⁸ tout au long de l'année 2022. Dans la Mambere-Kadei, les opérations militaires régulières dans la sous-préfecture d'Amada Gaza ont occasionné des déplacements préventifs. En outre, la préfecture de Sangha-Mbaere a connu une hausse de 695 personnes en déplacements secondaires pour rejoindre d'autres membres de leurs familles et pour des raisons économiques.

A l'opposé, la baisse de l'effectif de PDI a été plus importante (une baisse d'au moins 20 pour cent) depuis le mois d'août dans les préfectures d'Ouham-Pendé (27%), Nana-Gribizi (-24%) et Basse-Kotto (-20%). Cette baisse a été favorisée par la relative amélioration de la situation sécuritaire sur certains axes, par les conditions de vie difficiles dans les zones d'accueil des PDI et par le départ de PDI pour retrouver leurs champs pendant la période hivernale et post-hivernale.

“

Le nombre de PDI a globalement baissé de 4 pour cent entre août et décembre 2022 tandis que le nombre de retours internes a connu une hausse de 8 pour cent.

⁷ Le calcul de l'évolution des déplacements entre le round 16 (août 2022) et le round 17 (décembre 2022) est relatif à la même zone géographique couverte lors des deux rounds DTM successifs. La commune de Boutélossi (dans la préfecture de Lobaye) a été exclue du calcul de l'évolution car non couverte pour des raisons d'inaccessibilité fluviale lors du round 16.

⁸ REACH. *Bulletin mensuel du Rapid Response Mechanism (RRM)*. République centrafricaine. Décembre 2022.

Tableau 1 - Evolution des déplacements entre le round 16 (août 2022) et le round 17 (décembre 2022) :

Préfecture	Déplacés Internes Round 17	Evolution	%	Retournés internes Round 17	Evolution	%	Retournés de l'étranger Rnd 17	Evolution	%
Bamingui-Bangoran	5 086	-193	-4%	48 316	1 029	2%	1 357	584	76%
Bangui	50 695	-4372	-8%	191 406	7 795	4%	64 979	1 165	2%
Basse-Kotto	30 365	-7 768	-20%	325 603	21 190	7%	143 475	1 025	1%
Haute-Kotto	54 948	-1 178	-2%	103 071	15 399	18%	361	-79	-18%
Haut-Mbomou	17 777	-700	-4%	30 796	982	3%	12 856	92	1%
Kémo	16 829	983	6%	179 957	14 602	9%	15 214	6 126	67%
Lobaye	2 860	0	0%	28 435	9 245	48%	17 333	2 215	15%
Mambere-Kadei	13 545	734	6%	24 934	4 016	19%	24 026	6 466	37%
Mbomou	9 769	123	1%	167 745	2 692	2%	67 156	10 217	18%
Nana-Gribizi	36 590	-11 858	-24%	187 630	11 998	7%	2 920	134	5%
Nana-Mambere	14 406	-165	-1%	63 254	1 737	3%	12 050	841	8%
Ombella-Mpoko	56 830	617	1%	104 071	4 141	4%	3 734	85	2%
Ouaka	54 761	-2514	-4%	131 734	2 806	2%	8 314	728	10%
Ouham	60 373	8 861	17%	204 142	37 294	22%	17 226	11 713	212%
Ouham-Pendé	8 998	-3286	-27%	189 284	192	0%	78 278	1 675	2%
Sangha-Mbaere	10 600	1 730	20%	10 190	985	11%	6 895	1 390	25%
Vakaga	9 746	-776	-7%	35 270	9 543	37%	4 595	800	21%
Total	354 178	-19 762	-4%	2 025 838	145 646	8%	480 769	45 177	10%

Le nombre total de retournés internes dans la même zone couverte lors des deux rounds DTM successifs a globalement augmenté de 8 pour cent au niveau national. Cette hausse a été plus importante dans la Lobaye (48%) et la Vakaga (37%). En outre, le nombre de retournés de l'étranger a connu une hausse significative (+249 ménages) dans le Bamingui-Bangoran et 2 341 retours supplémentaires de l'étranger dans l'Ouham en provenance du Tchad.

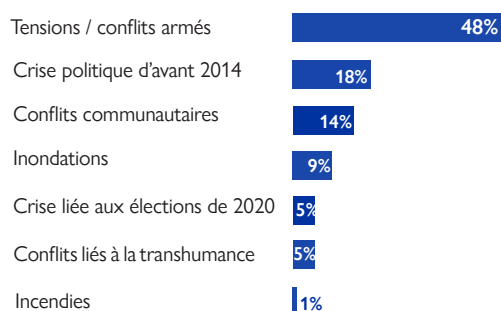
L'augmentation des retours s'explique principalement par la relative amélioration de la situation sécuritaire dans certaines zones après la reprise de localités par l'armée et les rumeurs sur le départ de groupes armés. De surcroît, les conditions de vie difficiles ont également motivé les vagues de retour récentes (manque d'assistance humanitaire dans les zones de déplacement, manque d'opportunités économiques).

CAUSES DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

CAUSES DE DEPLACEMENT

D'après les informateurs clés, la majorité des PDI (48%) s'est déplacée à cause des conflits armés (exactions et affrontements entre FACA et groupes armés). Les autres facteurs ayant entraîné le déplacement forcé des ménages sont respectivement liés à la crise politique d'avant 2014 (18%), les conflits communautaires (14%), les inondations (9%), la crise liée aux élections de 2020 (5%), les conflits liés à la transhumance (5%) et les incendies (1%).

Figure 2 - Principaux motifs de déplacement des PDI :



Les conflits armés, communautaires et politiques sont à l'origine du déplacement de 85 pour cent des PDI et représente le premier motif de déplacement des PDI dans chacune des seize préfectures du pays en plus de la ville de Bangui. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs (liés à la transhumance) ont causé le déplacement de 22 024 personnes (5%). Parmi ces personnes, 41 pour cent sont localisées dans l'Ouham, et 18 pour cent dans la Nana-Gribizi, montrant que ces conflits liés à la transhumance affectent davantage l'Ouham et la Nana-Gribizi.

Les inondations ont causé le déplacement de 42 424 personnes et la plupart des personnes déplacées en raison des inondations sont réparties dans la ville de Bangui (44%) et l'Ombella-Mpoko (49%). En dehors de Bangui et Ombella Mpoko, les préfectures d'Ouham-Pendé, Vakaga, Nana-Gribizi, Bamingui-Bangoran et Ouham ont également été affectées par le déplacement temporaire de populations causé par les inondations. En effet, 28 pour cent des alertes [RRM recensées en 2022](#) sont liées aux inondations⁹.

CAUSES DE RETOUR

L'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine reste la principale cause de retour de la majorité des retournés internes et de l'étranger dans 80 pour cent de localités accueillant des retournés internes contre 49 pour cent chez les retournés de l'étranger. Hormis la situation sécuritaire, les mauvaises conditions de vie en zone d'accueil reste la deuxième cause de retour la plus importante (14% chez les retournés internes et 29% chez les retournés de l'étranger). Ceci s'explique par l'insuffisance de l'assistance humanitaire dans les zones d'accueil des PDI, la perte des moyens de subsistance et les difficultés d'accès à des services de base. En plus de ces facteurs, au regard du contexte, il faut aussi considérer que des PDI ont effectué le retour pour retrouver leurs champs pendant la période hivernale et post-hivernale.

En outre, les discriminations subies dans les zones d'accueil engendrent également des retours de l'étranger (8%). Ceci s'explique potentiellement par des difficultés d'intégration et d'accès aux services plus importantes chez les personnes qui se sont déplacées dans les pays frontaliers (Tchad, République démocratique du Congo et Cameroun).

“
L'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine reste la principale cause de retour dans 80 pour cent des localités d'accueil des retournés internes.
”

Tableau 2 - Principales causes de retour de la majorité des retournés internes et de l'étranger :

Retournés internes	Causes de retour	Retournés de l'étranger
80%	Amélioration sécuritaire en zone d'origine	49%
14%	Faibles conditions de vie en zone d'accueil	29%
3%	Recherche d'opportunités économiques	10%
1%	Détérioration sécuritaire en zone d'accueil	2%
0%	Discrimination / persécution	8%
2%	Rejoindre d'autres membres de la famille ou de la communauté	2%

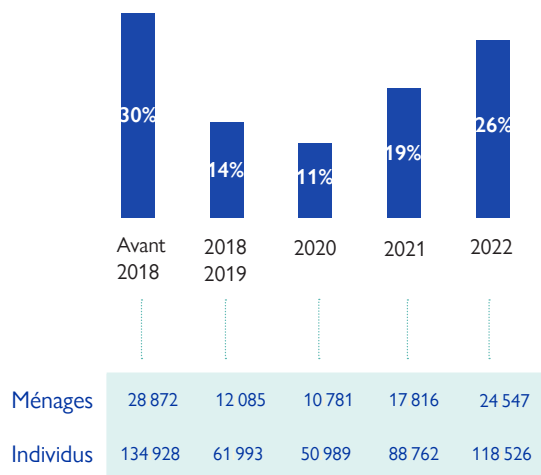
⁹ REACH. [Bulletin mensuel du Rapid Response Mechanism \(RRM\)](#). République centrafricaine. Décembre 2022

PERIODES DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

PERIODES DE DEPLACEMENT

Environ le quart des PDI (26%) se sont déplacées pour la première fois au cours de l'année 2022. En effet, cette année a été marquée par la continuité des opérations militaires au niveau des axes, la recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs (148 incidents liés à la transhumance au cours du premier semestre 2022) et les inondations. En outre, 30 pour cent des PDI sont en situation de déplacement prolongé (déplacés pour la première fois avant 2018). Ceci suggère que ces personnes ne sont pas encore rassurées par la situation sécuritaire dans leur zone d'origine dans ce contexte de recrudescence des opérations militaires et/ou que certains ménages ont potentiellement trouvé des solutions d'intégration dans leur zone d'accueil (par exemple l'accès à des moyens de subsistance, à des abris semi-durables ou la création de liens familiaux).

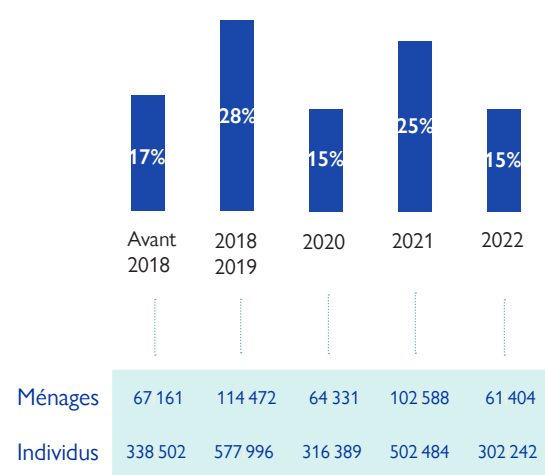
Figure 3 - Pourcentage et nombre de PDI par périodes de déplacement :



PERIODES DE RETOUR

Les vagues de retours restent toujours plus importantes pendant la période 2018-2019 où 28 pour cent des retournés internes ont effectué leur retour contre 40 pour cent des retournés de l'étranger. Ces retours ont été suscités par une relative stabilité à la suite de la signature des [accords de paix de Khartoum de 2019](#)¹⁰. Un ralentissement des retours a été constaté pendant l'année électorale de 2020 marquée par la création d'une coalition de groupes armés ayant pour objectif de bloquer le processus électoral : 15 pour cent des individus sont retournés en 2020 contre 28 pour cent en 2018/2019. Après cette baisse en 2020, les vagues de retour ont de nouveau connu une hausse en 2021 correspondant à la reprise de grandes villes par les FACA. Toutefois, un ralentissement des retours a été constaté en 2022 en raison de l'insécurité continue au niveau des axes.

Figure 4 - Pourcentage et nombre de retournés internes par périodes de retour :



“

26 pour cent des PDI se sont déplacées pour la première fois en 2022.

¹⁰ MINUSCA. [Accord politique pour la paix et la réconciliation](#). 2019

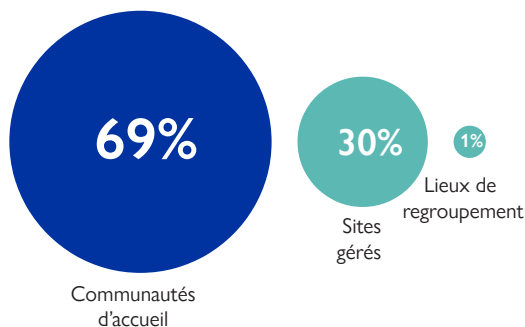
MILIEU DE DEPLACEMENT

La majorité des PDI (69%) sont concentrées dans les communautés d'accueil tandis que 31 pour cent sont hébergées dans des sites et lieux de regroupement¹¹. Les préfectures qui concentrent le plus grand nombre de PDI dans les sites sont la Haute-Kotto où le site de PK3 héberge 61 pour cent des PDI de cette préfecture ainsi que l'Ouham qui compte 27 sites actifs accueillant 54 pour cent des PDI de l'Ouham. La présence des PDI dans les communautés d'accueil augmente également la vulnérabilité des populations hôtes à cause de la pression sur les services de base limités. Les PDI sur les sites et en familles d'accueil sont dans une situation de vulnérabilité très préoccupante avec des besoins sévères en nourriture, en abris, en services de protection et en services de base (EHA, santé et éducation).

DEMOGRAPHIE

Les hommes et les femmes constituent respectivement 49 pour cent et 51 pour cent de la population PDI¹². Les enfants et adolescents (0 à 17 ans) représentent environ la moitié de la population (49%) (incluant les enfants de moins de 5 ans qui comptent pour 18%), tandis que les personnes âgées de 60 ans et plus sont minoritaires dans la population (4%). La taille moyenne des ménages PDI est de 5 individus. Toutefois, il faut considérer que l'hébergement des PDI par d'autres ménages augmente le nombre d'individus par abris et les besoins des ménages hôtes. La forte proportion de femmes, d'enfants et de personnes âgées suggère le besoin de prise en compte des besoins spécifiques des catégories les plus vulnérables lors des assistances destinées aux populations déplacées et hôtes qui les hébergent.

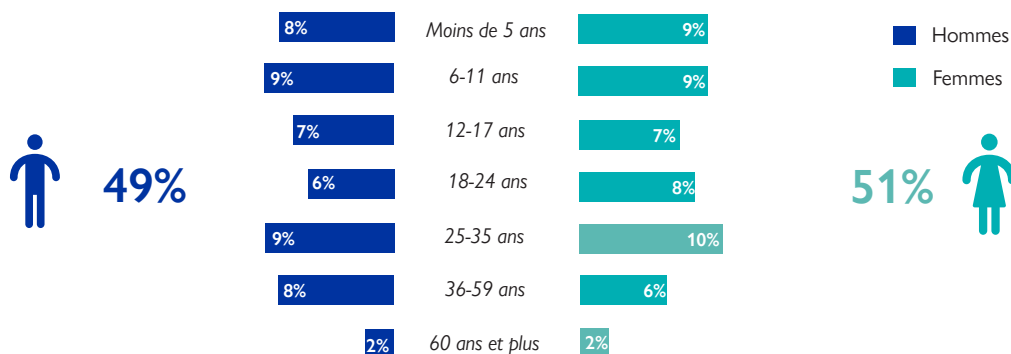
Figure 5 - Répartition des ménages PDI par milieu de déplacement :



“

La taille moyenne des ménages PDI est de 5 individus. Les enfants et adolescents (de moins de 18 ans) constituent environ la moitié (49%) des individus PDI.

Figure 6 - Composition démographique des ménages PDI :



¹¹ Les sites gérés désignent les sites de déplacement ayant un gestionnaire fixe ou mobile dans le cadre de la gestion et coordination des sites, en anglais «Camp Coordination and Camp Management (CCCM)». Les lieux de regroupement autogérés désignent des lieux (écoles, églises) occupés par la population déplacée à la suite d'un choc soudain sans la présence d'un gestionnaire CCCM.

¹² Les informations démographiques ont été estimées sur la base d'un échantillon aléatoire constitué de 11 321 ménages PDI dans les localités d'accueil des PDI. Les données démographiques ont permis de répertorier le nombre d'individus (hommes / femmes) par tranche d'âge : 0 à 5 ans, 6 à 11 ans, 12 à 17 ans, 18 à 59 ans et 60 ans et plus.



Crédit photo : abris de ménages PDI complètement détruits à cité de l'amitié (Ndélé) pendant les inondations du mois d'août 2022.
© OIM août 2022.



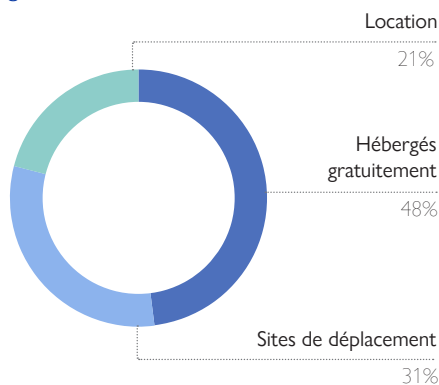
BESOINS HUMANITAIRES MULTISECTORIELS DANS LES LOCALITES D'ACCUEIL DES DEPLACES INTERNES

Crédit photo : puits à ciel ouvert utilisée par les PDI comme source d'approvisionnement en eau (préfecture de Haut-Mbomou). © ONG JUPEDEC décembre 2022.

ABRIS

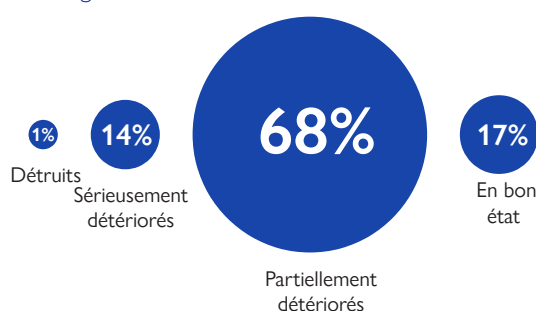
Environ 48 pour cent des ménages PDI sont hébergés gratuitement par des familles d'accueil, 21 pour cent vivent en location et 31 pour cent occupent des sites ou lieux de regroupement. L'hébergement des ménages par les familles d'accueil augmente la pression sur les ressources déjà limitées et accroît la vulnérabilité des PDI et des familles qui les hébergent. Les ménages en location sont parfois menacés d'éviction pour loyers impayés à cause de la perte des moyens de subsistance. La majorité des PDI en location sont menacés d'éviction dans 12 pour cent des localités. En outre, les ménages qui reposent dans les sites et lieux de regroupement ont des besoins importants en renouvellement des abris d'urgence souvent en très mauvais état surtout pendant la saison hivernale.

Figure 7 - Répartition des ménages PDI par type d'hébergement :



La majorité des abris occupés par la ménages PDI (en hébergement, location ou abris d'urgence) sont partiellement endommagés dans 68 pour cent des localités et sérieusement endommagés ou complètement détruits dans 15 pour cent des localités. L'état de destruction des abris semble plus critique dans les préfectures de Lobaye (38%) et de l'Ouham (29%).

Figure 8 - Etat des abris occupés par la majorité des ménages PDI :



La destruction et les dommages importants sur les abris sont causés par les conflits durant lesquels des incendies volontaires sont parfois perpétrés, des incendies domestiques et par les inondations et vents violents surtout pendant la période hivernale de juin à novembre. Les types de dommages subis sont notamment les déchirures au niveau des bâches pour les abris d'urgence, les fuites, dommages sur les toitures pour les habitats traditionnels en paille abritant la majorité des PDI.

D'après les informateurs clés, la majorité des PDI sont propriétaires de leur logement dans leur localité de provenance initiale dans 94 pour cent des localités. En outre, la majorité des ménages PDI propriétaires ne détiennent une attestation / preuve de propriété que dans 5 pour cent des localités. Cette absence de documents pourrait entraîner des difficultés lors de la récupération des abris en cas de retour si ces abris sont éventuellement occupés par d'autres entités (voisins, groupes armés etc.).

“

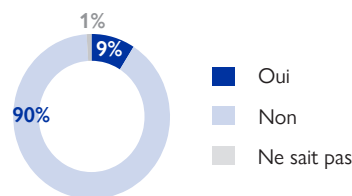
Les abris de la majorité des PDI sont endommagés dans 83 pour cent des localités d'accueil.

PROTECTION

SECURITE

Des incidents sécuritaires graves (durant lesquels des individus ont été tués ou gravement blessés) ont été rapportés dans 9 pour cent des localités d'accueil des PDI au cours des 30 jours précédant l'évaluation. Cette proportion atteint 53 pour cent dans le Haut-Mbomou et 35 pour cent dans la Haute-Kotto. Les types d'incidents sécuritaires les plus rapportés au cours du mois précédent dans les zones d'accueil des PDI restent respectivement les agressions physiques (38%), les vols et cambriolages (15%) et les violences basées sur le genre (VBG) (15%).

Figure 9 - Pourcentage de localités ayant connu des incidents sécuritaires au cours des 30 jours précédant l'évaluation.



Les agressions physiques restent l'incident sécuritaire le plus rapporté dans chacune des seize préfectures du pays au cours des 30 jours précédant l'évaluation à part la ville de Bangui où les vols et cambriolages constituent l'incident sécuritaire le plus récurrent. En outre, des cas de VBG ont été signalés dans la moitié des localités d'accueil de la Basse-Kotto (50%) et dans 35 pour cent des localités de Mbomou, suggérant que ces deux préfectures ont été très affectées par les VBG au cours du dernier trimestre 2022.

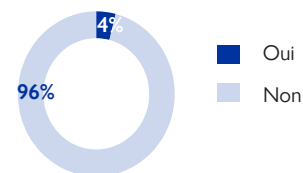
Tableau 3 - Types d'incidents sécuritaires rapportés au cours des 30 jours précédant l'évaluation :

Types d'incidents sécuritaires	Pourcentage de localités
Agressions physiques	38%
Vols et cambriolages	15%
Violences basées sur le genre (VBG)	15%
Affrontements entre éléments armés	10%
Incidents liés à la transhumance	7%
Attaque sur la localité	5%
Enlèvements	3%
Abus des forces de sécurité	3%
Présence d'engins explosifs	2%
Contrôle ou arrestations arbitraires	1%
Autres (extorsions, taxes illégales, travail forcé)	1%

¹³ OCHA. [Aperçu des besoins humanitaires 2023](#). République centrafricaine. Novembre 2022

En outre, les informateurs clés ont signalé des risques de présence d'engins explosifs dans 4 pour cent des localités de présence des PDI et ce taux atteint 38 pour cent dans l'Ouham-Pendé, plus particulièrement dans la sous-préfecture de Bocaranga. D'après le HNO 2023, 40 incidents impliquant des restes d'engins explosifs ont été signalés par United Nations Mine Action Service (UNMAS) entre janvier et octobre 2022 durant lesquels huit civils ont été tués et 32 blessés¹³. Malgré ces incidents sécuritaires graves, la sensibilisation sur les risques d'engins explosifs reste globalement insuffisante. En effet, aucune sensibilisation sur ces risques n'a été faite dans 67 pour cent des localités d'accueil des PDI.

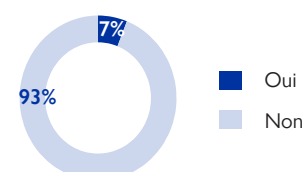
Figure 10 - Pourcentage de localités où des risques d'incidents liés à la présence d'engins explosifs ont été signalés :



ACCES A LA DOCUMENTATION LEGALE

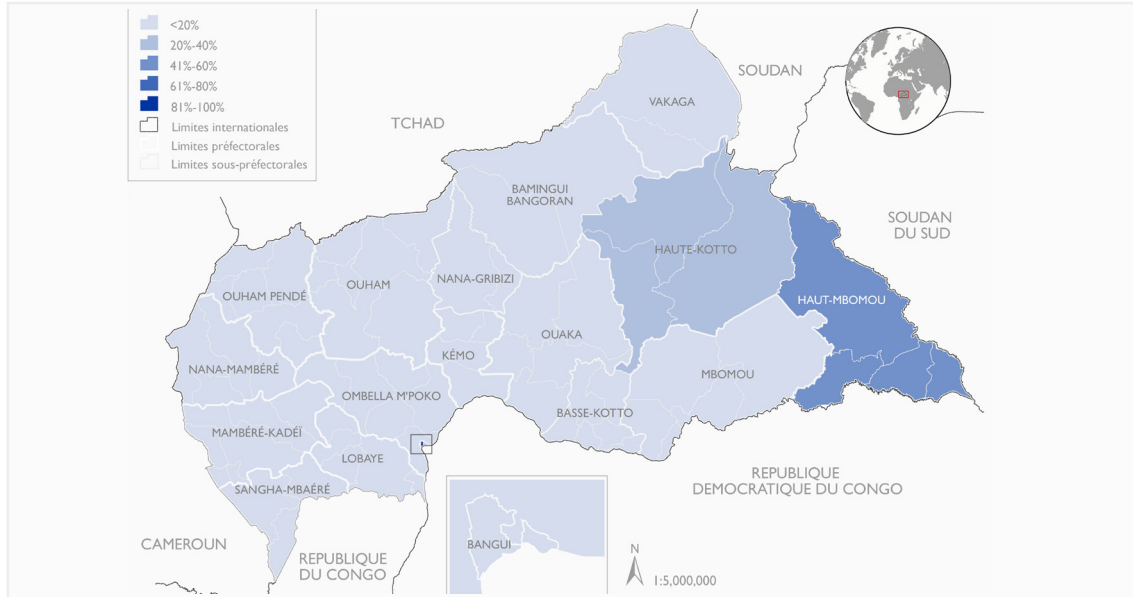
L'accès à la documentation légale est critique : au moins la moitié des PDI possède de la documentation légale (ex. carte d'identité nationale) dans 7 pour cent des localités. Cette proportion semble meilleure dans les zones urbaines de Bangui (27%) et Ombella-Mpoko (25%). En outre, au moins la moitié des enfants des PDI possède un extrait de naissance dans 29 pour cent des localités. Le manque de documentation légale peut exposer les PDI à des tracasseries, voire des violences lors du contrôle d'identité (par l'armée, les groupes armés, les forces de l'ordre) pendant que le manque d'extrait de naissance constitue une barrière importante à la scolarisation des élèves.

Figure 11 - Pourcentage de localités où au moins la moitié des PDI possède un document d'identification légal :



PROTECTION

Carte 3 - Pourcentage de localités où des incidents sécuritaires ont été rapportés au cours des 30 jours précédant l'évaluation :

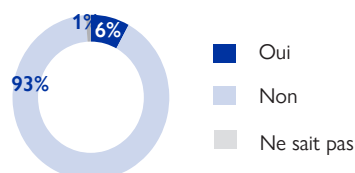


Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

TRAVAIL FORCE

Les informateurs clés ont signalé la présence de personnes obligés de travailler contre leur gré dans 6 pour cent des localités d'accueil des PDI. Comme constaté lors du round DTM précédent (round 16, août 2022), cette proportion dépasse le quart des localités dans les préfectures de Mbomou (31%) et Kémo (28%). Les causes du travail forcé les plus citées restent respectivement l'abus d'autorité sur les enfants dans 38 pour cent des localités, le manque d'opportunités économiques (26%) et le travail accepté sous la menace ou représailles (12%). Les secteurs d'emploi de personnes contre leur gré les plus cités restent les travaux champêtres (78%) et le travail domestique (52%). Les personnes les plus exposées au travail forcé sont les garçons et filles incluant des personnes mineures, ce qui affecte la scolarisation de ces derniers. Les personnes qui imposent ce travail forcé sont des membres de la famille, des leaders communautaires, la population hôte hébergeant les PDI ainsi que les groupes armés (signalés notamment dans la Haut-Mbomou).

Figure 12 - Pourcentage de localités dans lesquelles des situations de travail forcé ont été signalées :



MECANISMES DE SIGNALEMENT DES VIOLATIONS DES DROITS

Les informateurs clés ont indiqué la présence de mécanismes permettant de signaler les violations des droits et abus dans 79 pour cent des localités. Les mécanismes existants les plus cités sont respectivement la police (22%), la communauté locale (19%) et les chefs traditionnels (19%). Il faut noter que le recours aux mécanismes légaux et juridiques tels que la police ou la justice est plus important dans la zone urbaine de Bangui et Ombella-Mpoko tandis que les mécanismes traditionnels de règlement des conflits (autorités locales, religieuses) semblent davantage utilisés dans les autres préfectures.

Tableau 4 - Mécanismes de signalement des violations les plus utilisés par la population :

Mécanismes de signalement	Pourcentage de localités
Police	22%
Communauté locale	19%
Chefs traditionnels	19%
Autorités locales (maires, préfets)	12%
Système judiciaire	12%
Armée	9%
ONG, acteurs humanitaires	4%
MINUSCA	2%
Comités locaux	1%

SECURITE ALIMENTAIRE

SOURCES DE NOURRITURE

Les principales sources de nourriture les plus citées dans les zones d'accueil des PDI sont la propre production agricole (96%), la chasse, cueillette, pêche (62%) et l'achat au marché (60%). Les aides alimentaires (par le gouvernement, organismes internationaux, ONG) constituent la principale source de nourriture de la majorité de la population dans 11 pour cent des localités. Cette proportion atteint 40 pour cent dans la Ouaka et 23 pour cent dans la Nana-Gribizi. Ceci sous-tend une dépendance à l'aide alimentaire dans ces zones en particulier.

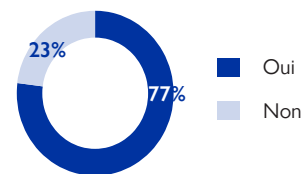
Figure 13 - Trois principales sources de nourriture de la majorité des ménages, par pourcentage de localités :

1	Propre production agricole	96%
2	Chasse, pêche et cueillette	62%
3	Achat au marché	60%

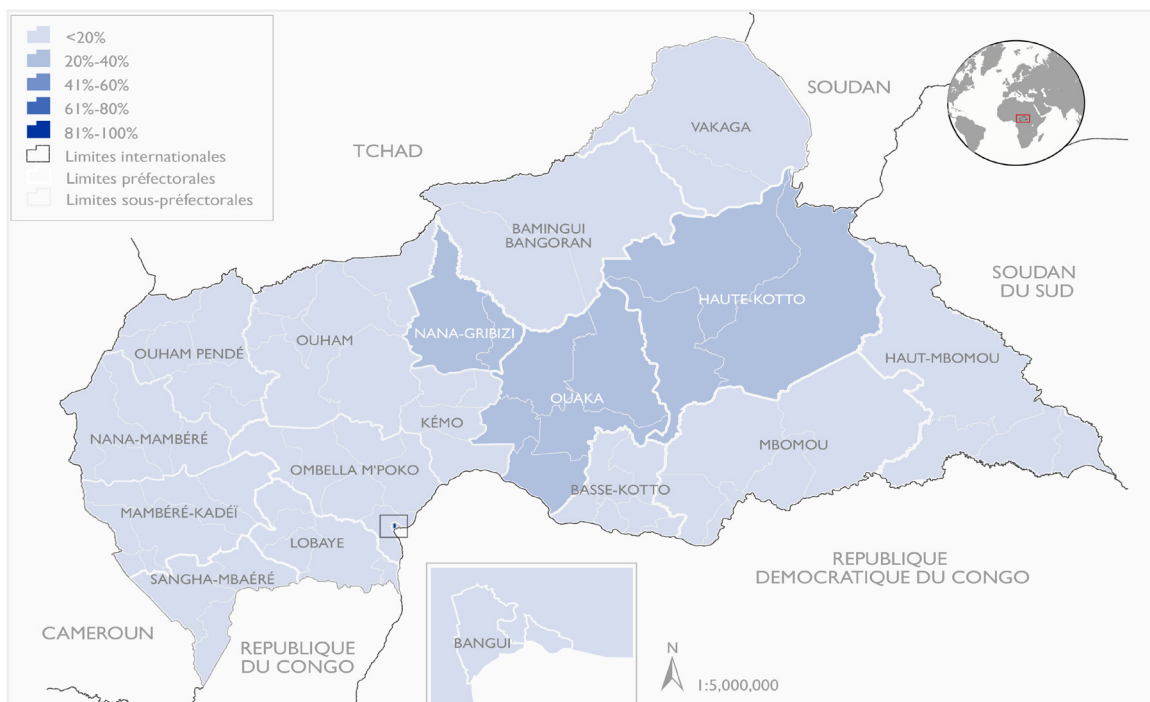
ACCES A DES TERRES CULTIVABLES

Les informateurs clés ont indiqué qu'au moins la moitié des PDI ont accès à la terre pour cultiver dans 77 pour cent des localités. Cet accès à la terre explique l'importance de la propre production agricole parmi les principales sources de nourriture dans les zones d'accueil des PDI. Les terres cultivables sont mises à disposition / prêtées par la population hôte ou par les autorités locales. Toutefois, les PDI sont confrontés au manque de semences, au manque d'outils agricoles et de moyens financiers, ce qui peut affecter la production agricole et par conséquent l'accès alimentaire des PDI.

Figure 14 - Pourcentage de localités dans lesquelles au moins la moitié des PDI ont accès à la terre pour cultiver :



Carte 4 - Pourcentage de localités où l'aide humanitaire a été rapportée comme la principale source de nourriture de la majorité de la population au cours des 30 derniers jours précédant l'évaluation :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ACCES AU MARCHÉ

La population a accès à un marché principal dans 83 pour cent des localités d'accueil des PDI. Cette proportion est plus faible dans les préfectures de Lobaye (62%) et Kémo (59%). La principale barrière d'accès au marché reste l'éloignement des marchés. Le marché principal est situé à moins de 30 minutes de marche dans 51 pour cent des localités, entre 30 minutes et 1 heure dans 25 pour cent des localités et plus d'une heure dans 24 pour cent. L'éloignement des marchés dans certaines zones est un frein à l'accès alimentaire surtout pendant la période de soudure.

Figure 15 - Pourcentage de localités dans lesquelles la majorité de la population a accès à un marché :

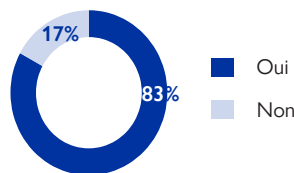
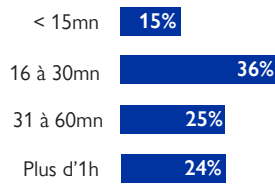


Figure 16 - Répartition des localités selon la durée du trajet vers le marché le plus proche :



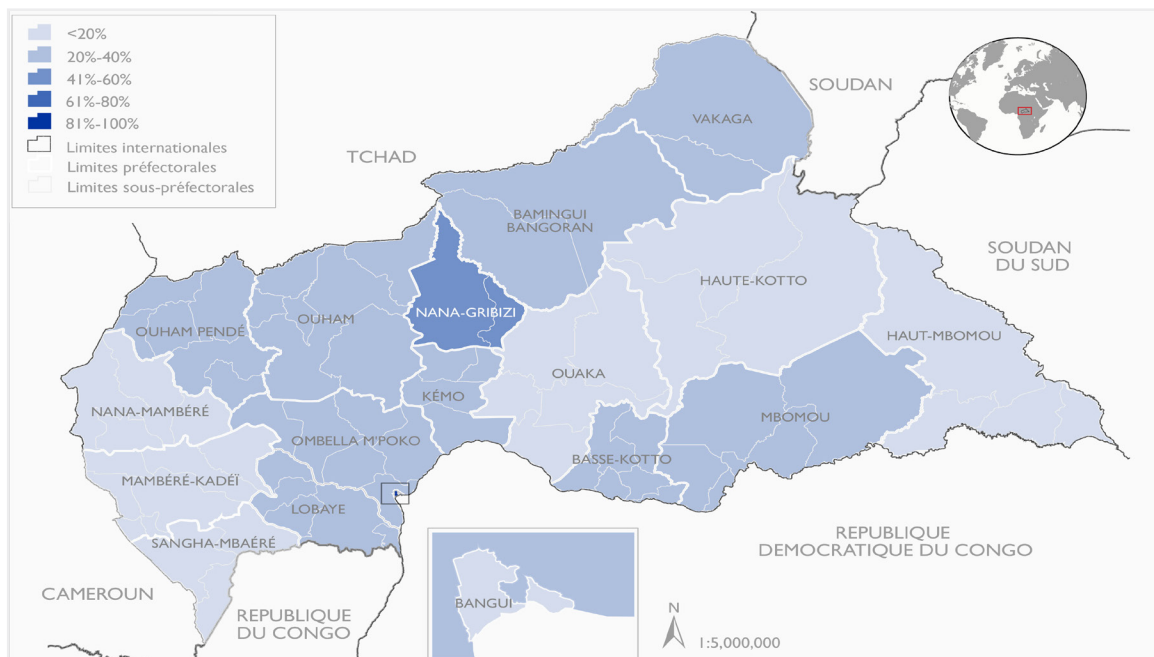
Les marchés ont été rapportés comme faiblement approvisionnés dans 30 pour cent des localités, moyennement approvisionnés dans 51 pour cent des localités et bien approvisionnés dans 19 pour cent. Le taux de localités dont les marchés sont bien approvisionnés reste plus élevé à Bangui (41%) par rapport aux autres préfectures. Les facteurs qui limitent l'approvisionnement des marchés les plus cités sont l'augmentation des prix (55%), la faible production agricole (18%) et l'insécurité sur les axes empruntés par les transporteurs (8%).

Figure 17 - Niveau d'approvisionnement des marchés, par proportion de localités :



Concernant l'insécurité, les transporteurs peuvent subir des agressions en route lors du transport des produits. La hausse des prix (augmentation de 29% du prix du riz et de 6% du prix du manioc par rapport à la même période l'année précédente) s'explique notamment par la hausse du prix du carburant. De surcroît, le mauvais état des routes sur certains axes complique le transport des produits. Tous ces facteurs affectent la sécurité alimentaire des ménages hôtes et PDI. D'après le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), [49 pour cent de la population seront en situation de crise et d'urgence \(phase 4\) d'insécurité alimentaire en 2023.](#)

Carte 5 - Pourcentage de localités où les populations mettent plus d'une heure pour accéder au marché principal :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

SOURCES D'EAU

Les principales sources d'approvisionnement en eau utilisées dans les localités d'accueil des PDI sont respectivement les forages à pompe manuelle (70%), les puits traditionnel / à ciel ouvert (62%) et l'eau de surface (37%). L'utilisation des sources d'eau non améliorées (puits traditionnels, eau de surface) est plus importante dans les préfectures de Mbomou et Basse-Kotto où ces sources d'eau non améliorées figurent parmi les principales sources d'approvisionnement en eau dans plus de 70 pour cent des localités. Le recours à des sources d'eau non améliorées s'explique par la faible couverture du réseau d'approvisionnement en eau sur le plan national y compris dans les zones urbaines de Bangui, Ombella-Mpoko et par l'insuffisance d'infrastructures d'eau telles que les forages.

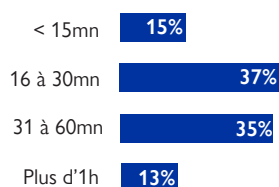
Figure 18 - Trois principales sources d'approvisionnement en eau les plus citées, par proportion de localités :

1	Forage à pompe manuelle	70%
2	Puit traditionnel à ciel ouvert	62%
3	Eau de surface	37%

ACCES A L'EAU

Les populations mettent moins de 30 minutes pour accéder à la principale source d'approvisionnement en eau dans 84 pour cent des localités, entre 30 minutes et 1 heure dans 13 pour cent et plus d'une heure dans 3 pour cent. En outre, le temps d'attente pour aller et revenir de la source d'eau est de 30 minutes à une heure dans 35 pour cent des localités et plus d'une heure dans 13 pour cent. Ce taux atteint 54 pour cent dans la Lobaye et 29 pour cent dans le Haut-Mbomou, ce qui sous-tend une insuffisance des infrastructures d'eau potable telles que les forages dans ces zones. Les files d'attente génèrent parfois des disputes et l'accès à l'eau peut ainsi constituer une menace pour la cohésion communautaire.

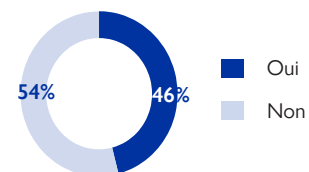
Figure 19 - Temps d'attente au niveau des points d'eau, par pourcentage de localités :



QUALITE DE L'EAU

Les informateurs clés ont indiqué que la majorité de la population a accès à de l'eau potable dans moins de la moitié des localités d'accueil des PDI (46%). Cette proportion est particulièrement faible dans le Kémo (9%), la Basse-Kotto (11%), la Haute-Kotto (21%) et le Mbomou (26%). Ceci est corrélé à l'utilisation importante de sources d'eau non améliorées tels que l'eau de surface et les puits traditionnels à ciel ouvert. L'utilisation de sources d'eau non potable peut susciter des maladies à origine hydrique chez les populations. De plus, aucun ménage n'utilise des méthodes de traitement de l'eau dans 77 pour cent des localités. Ceci sous-tend le besoin de sensibilisation sur les méthodes de traitement de l'eau pour diminuer les risques de maladies à origine hydrique.

Figure 20 - Pourcentage de localités dans lesquelles les ménages ont accès à de l'eau potable :



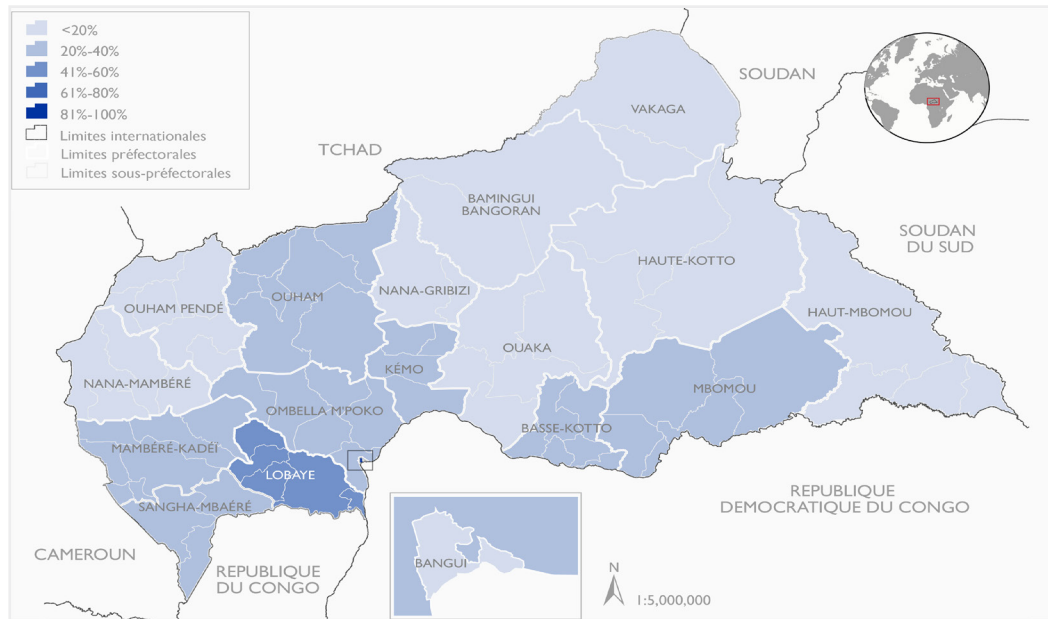
OBSTACLES D'ACCES A L'EAU

Les obstacles d'accès à l'eau les plus importants sont l'insuffisance des sources d'approvisionnement en eau (53%), la mauvaise qualité de l'eau (50%) et le long temps d'attente au niveau des points d'eau (46%). Ces obstacles freinent l'accès à l'eau potable figurant parmi les besoins essentiels / prioritaires des ménages. De plus, l'insuffisance de l'eau pourrait compliquer la mise en pratique des mesures d'hygiène dans le contexte de pandémie COVID-19. Compte-tenu de ces obstacles, il serait nécessaire de renforcer la construction et la réhabilitation des infrastructures d'eau et la sensibilisation des ménages sur les méthodes de traitement de l'eau.

Figure 21 - Principaux obstacles d'accès à l'eau, par proportion de localités :

1	Insuffisance des sources d'eau	53%
2	Mauvaise qualité de l'eau	50%
3	Long temps d'attente	46%

Carte 6 - Pourcentage de localités où la population met plus de 30 minutes pour accéder à la principale source d'eau :

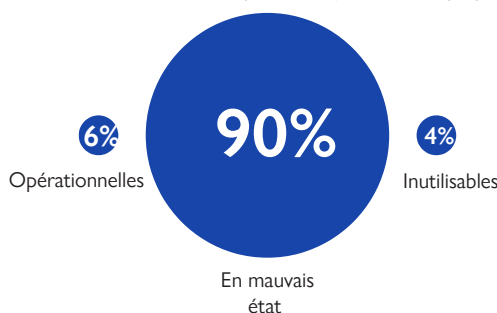


Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ASSAINISSEMENT ET HYGIENE

D'après les informateurs clés, au moins la moitié de la population a accès à des latrines fonctionnelles dans 50 pour cent des localités. Ce taux est plus faible dans les préfectures de Basse-Kotto (16%) et Ouham (18%). La majorité des latrines a été rapportée comme inutilisables dans 90 pour cent des localités, et dans la quasi-totalité des localités de Mbomou, Basse-Kotto et Haute-Kotto. De surcroît, aucune latrine (communautaire) n'est séparée entre les hommes et les femmes dans 95 pour cent des localités, ce qui pourrait engendrer des risques de VBG.

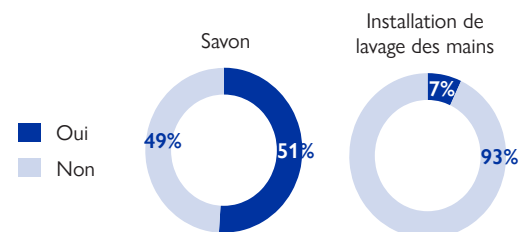
Figure 22 - Répartition des localités selon l'état des latrines communautaires utilisées par la majorité de la population :



Concernant les articles d'hygiène, au moins la moitié des ménages ont accès à du savon en quantité suffisante dans 51 pour cent des localités (5% dans la Basse-Kotto) et à des installations de lavage des mains dans 7 pour cent des localités, ce taux étant quasi-nulle dans les préfectures de Haute-Kotto, Kémo et Nana-Gribizi. Ceci montre un besoin important de distribution d'articles d'hygiène dans les sites et les communautés d'accueil.

Ceci montre un besoin important de distribution d'articles d'hygiène (lavage des mains, savons) dans les sites et les communautés d'accueil. L'accès difficile à de l'eau, du savon et à des installations de lavage des mains pourrait exposer les populations à des maladies liées à l'hygiène et compliquer la mise en pratique des méthodes de prévention face à la pandémie COVID-19.

Figure 23 - Pourcentage de localités dans lesquelles au moins la moitié de la population a accès à une installation de lavage des mains fonctionnelle et du savon :



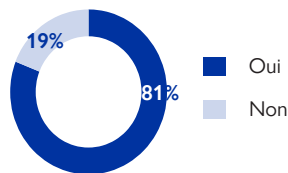
BESOINS PRIORITAIRES EN EHA

Le besoin prioritaire en EHA le plus cité dans chacune des 16 préfectures reste la construction et la réhabilitation des points d'eau (84%). Les autres besoins cités sont la provision d'articles d'EHA, les conseils pour l'entretien des points d'eau ainsi que la construction de latrines. Les préfectures dans lesquelles les besoins sont les plus sévères en termes d'eau et d'assainissement restent les préfectures de Mbomou et Basse-Kotto.

SANTE

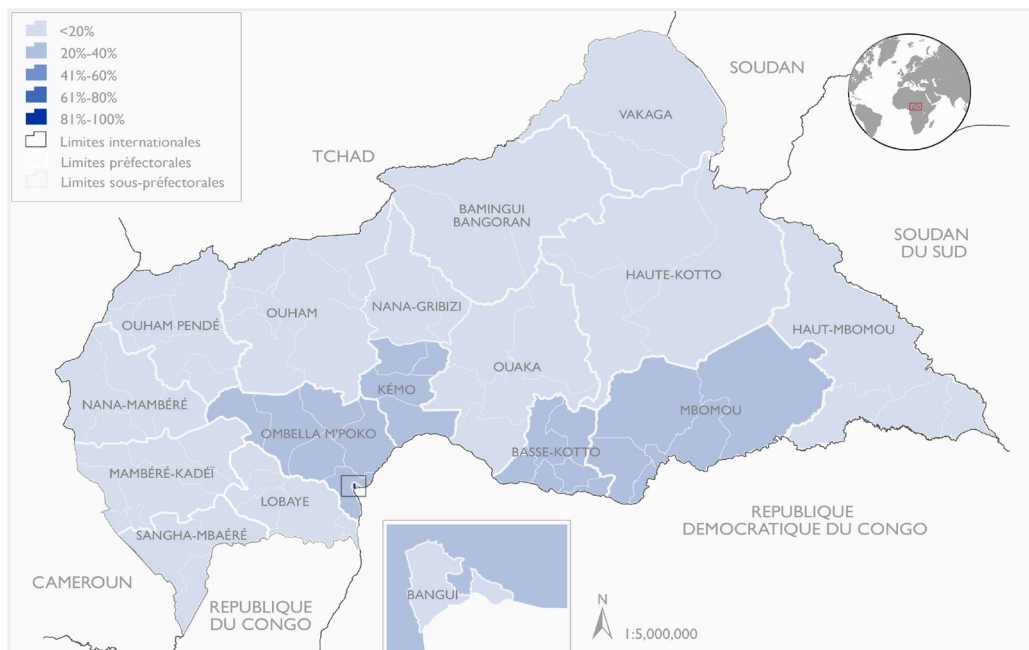
La majorité de la population a accès à des services sanitaires dans 81 pour cent des localités d'accueil des PDI. Les services de santé les plus disponibles restent les centres de santé (57%) et les hôpitaux (37%). Pour autant, dans 17 pour cent des localités, le service de santé le plus proche se trouve à plus d'une heure de marche, montrant ainsi une insuffisance des structures sanitaires dans ces zones en particulier. La présence de cliniques mobiles a été citée dans 4 pour cent des localités d'accueil des PDI, ce qui sous-tend un besoin de renforcement des cliniques mobiles.

Figure 24 - Pourcentage de localités disposant de services médicaux accessibles :



Les barrières d'accès à santé les plus importantes sont le manque de médicaments ou d'équipements dans 75% pour cent des localités, le manque de moyens financiers (73%) et la qualité des soins insuffisante (64%). Les faibles moyens de subsistance limitent l'accès à des services de base incluant la santé. L'insécurité dans certaines zones complique l'affectation de personnel de santé qualifié. Compte-tenu de ces défis, les principaux besoins en santé les plus cités sont la provision de médicaments (38%), la construction de services de santé (28%) et le support financier pour les frais médicaux (16%).

Carte 7 - Pourcentage de localités où les populations mettent plus d'une heure pour accéder aux services médicaux :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

COVID-19

Des cas suspects ou confirmés de COVID-19 ont été indiqués dans 2 pour cent des localités d'accueil des PDI. D'après les informateurs clés, au moins la moitié des personnes sont au courant des mesures de prévention face au COVID-19 dans 84 pour cent des localités. Toutefois, la moitié des personnes appliquent des mesures préventives face au COVID-19 dans seulement 22 pour cent des localités. Le manque de moyens financiers et l'insuffisance de la distribution d'articles d'hygiène (savon, installation de lavage des mains) sont des freins importants à l'application de mesures d'hygiène préventives.

Figure 25 - Pourcentage de localités où au moins la moitié de la population est informée des mesures préventives face au COVID-19 :

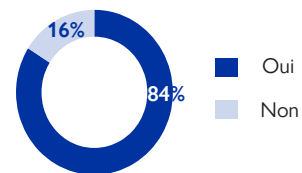
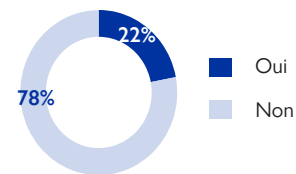


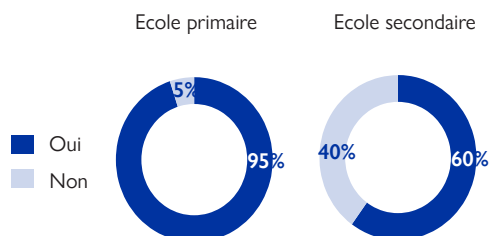
Figure 26 - Pourcentage de localités où au moins la moitié de la population adopte des mesures préventives face au COVID-19 :



EDUCATION

Les informateurs clés ont indiqué la présence d'écoles primaires dans 95 pour cent des localités d'accueil des PDI contre 60 pour cent pour les écoles secondaires. Cette faible implantation des écoles secondaires peut contribuer à l'abandon scolaire des enfants après le cycle primaire ou à parcourir aussi de longues distances pour accéder à des écoles secondaires au niveau des centres urbains. L'école la plus proche se trouve à moins de 30 minutes de marche dans 60 pour cent des localités, entre 30 minutes et 1 heure dans 27 pour cent des localités et plus d'une heure dans 13 pour cent.

Figure 27 - Pourcentage de localités d'accueil des PDI disposant d'une école primaire et secondaire accessible à distance de marche :



Les principaux obstacles à la scolarisation des garçons et des filles restent le manque de moyens financiers, le travail des enfants et le manque de personnel enseignant qualifié. A l'image du personnel de santé, l'affectation du personnel enseignant reste difficile surtout dans les zones d'insécurité. Les autres barrières sont notamment le manque d'extrait de naissance, le travail des enfants (parfois contre leur gré au détriment des études) ainsi que le mariage précoce qui freine davantage la scolarisation des filles. Compte-tenu des défis importants dans le secteur de l'éducation, les besoins prioritaires en éducation les plus cités sont la construction d'écoles (40%) en raison du manque de structures éducatives (surtout à partir du niveau secondaire), l'affectation d'enseignants (19%) ainsi que le renforcement des équipements scolaires dans les écoles (15%).

Figure 28 - Trois principaux besoins en éducation, par pourcentage de localités :

1	Construction d'écoles	40%
2	Affectation d'enseignants	19%
3	Renforcement des équipements scolaires	15%

COMMUNICATION

L'existence d'un réseau téléphonique a été rapporté dans 62 pour cent des localités d'accueil des PDI et cette proportion est plus faible dans les préfectures de Basse-Kotto (38%), Kémo (41%), Mbomou (43%) et Ouham (43%). L'absence de réseau téléphonique pourrait être une entrave à la mise en œuvre des assistances humanitaires. Les moyens de communication traditionnels sont privilégiés par la majorité de la population : le bouche à oreille (48%) et la radio (33%). La faiblesse de l'utilisation du téléphone (11%) est corrélée à la faible couverture du réseau téléphonique à l'échelle nationale.

Figure 29 - Trois principaux moyens de communication les plus utilisés par la majorité de la population, par proportion de localités :



Les principaux diffuseurs d'information au sein de la communauté sont par ordre d'importance la famille, les voisins et les amis (38%), confirmant l'importance du bouche-à-oreille en tant que moyen de communication privilégié, les médias (surtout à travers la radio) (28%) et les leaders communautaires (27%). Les sujets sur lesquels la majorité de la population voudrait obtenir plus d'informations dans les localités d'accueil des PDI sont l'accès à l'assistance humanitaire (96%), l'accès à la documentation légale (73%) et les possibilités de retour (33%). Ce besoin d'informations important sur l'accès à l'aide humanitaire s'explique par l'insuffisance de l'aide humanitaire. Le faible accès à la documentation légale sous-tend le besoin de renforcer l'information et la sensibilisation sur les procédures et possibilités d'accès à la documentation légale.

Figure 30 - Trois principaux besoins en information les plus cités, par pourcentage de localités :

1	Accès à l'assistance humanitaire	96%
2	Accès à la documentation légale	73%
3	Possibilités de retour	33%

ASSISTANCE HUMANITAIRE

Les informateurs clés ont indiqué que de l'assistance humanitaire a été fournie dans 60 pour cent des localités d'accueil des PDI au cours des trois mois précédant l'évaluation. Cette proportion est plus faible dans les préfectures de Mambere-Kadei (12%), Sangha-Mbaere (14%), Lobaye (23%), Vakaga (23%) et Ombella-Mpoko (31%) qui ne semblent pas figurer parmi les zones d'assistance d'urgence prioritaires. Les types d'assistance reçus les plus cités sont respectivement l'aide alimentaire (57%), l'assistance en santé (56%) et les articles non alimentaires (23%). La distribution d'abris d'urgence est insuffisante car citée dans 9 pour cent des localités malgré les besoins sévères en remplacement des abris d'urgence (notamment dans les sites).

Dans les localités ayant reçu de l'assistance humanitaire, les informateurs clés ont indiqué que selon leur perception, l'assistance a couvert les besoins essentiels des PDI dans seulement 18 pour cent des localités, ce qui confirme l'insuffisance de l'aide humanitaire à l'échelle nationale. En outre, les mécanismes de plaintes devraient être renforcés car les bénéficiaires savent comment utiliser ces mécanismes dans 33 pour cent des localités. Les principaux besoins d'assistance prioritaires restent la distribution de vivres (32%), les activités génératrices de revenus (AGR) (15%) et les articles d'abris (14%). En effet, la priorisation de ces besoins s'expliquent par l'accès difficile à la nourriture et aux moyens de subsistance qui limitent également l'accès à un abri et à des services de base.

Figure 31 - Pourcentage de localités ayant reçu de l'assistance humanitaire au cours des 3 derniers mois :

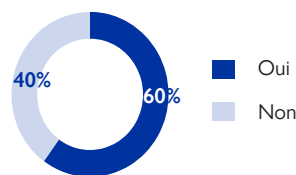


Figure 32 - Types d'assistance reçus les plus cités, par pourcentage de localités :

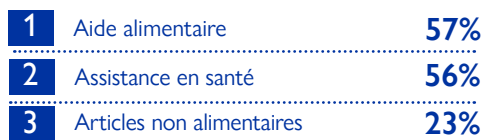


Figure 33 - Pourcentage de localités où l'assistance humanitaire a couvert les besoins essentiels des PDI selon les informateurs clés :

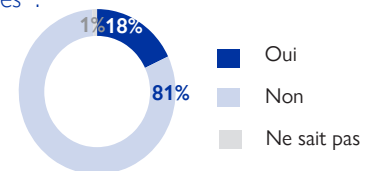
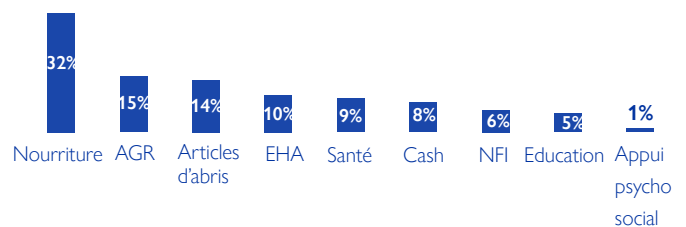
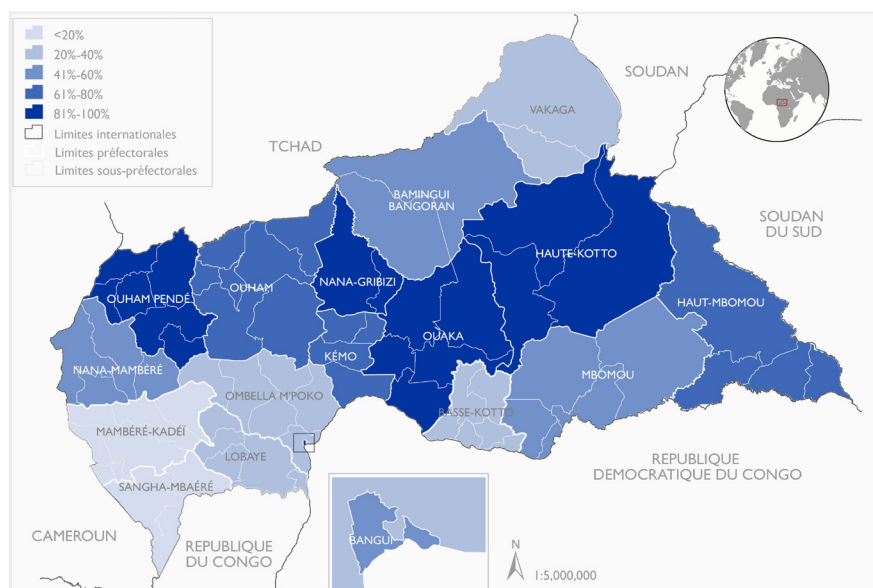


Figure 34 - Principaux besoins d'assistance humanitaire, par pourcentage de localités :



Carte 8 - Pourcentage de localités où une partie de la population a reçu de l'assistance humanitaire au cours des trois mois précédant l'évaluation :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

CONCLUSION

La matrice de suivi des déplacements a répertorié au 31 décembre 2022 une population mobile constituée de 455 198 personnes déplacées internes (PDI) (94 101 ménages), 2 037 613 retournés internes (dont 302 242 personnes retournées en 2022) et 482 150 retournés de l'étranger. Parmi les ménages PDI répertoriés, 69 pour cent sont au sein des communautés d'accueil et 31 pour cent dans les sites de déplacement et lieux de regroupements autogérés.

L'évolution des déplacements entre le round 16 (août 2022) et le round 17 (décembre 2022) montre une baisse globale de -4%. Toutefois, certaines préfectures ont connu une hausse telles que la Sangha-Mbaéré (+20%), l'Ouham (+17%), le Kémo (+6%) et la Mambere-Kadei (+6%). Cette hausse s'explique par les affrontements entre groupes armés rivaux dans le Kémo, les opérations militaires régulières dans la sous-préfecture d'Amada-Gaza dans la Mambere-Kadei, les affrontements armés continus et les inondations dans l'Ouham. A l'opposé, l'effectif de PDI a connu une baisse d'au moins 20 pour cent depuis août 2022 dans les préfectures d'Ouham-Pendé, Nana-Gribizi et Basse-Kotto en raison de la relative amélioration de la situation sécuritaire sur certains axes et des conditions de vie difficiles dans les zones d'accueil des PDI.

L'évolution des retournés entre août et décembre 2022 montre une hausse globale de 8 pour cent chez les retournés internes et 10 pour cent chez les retournés de l'étranger. Cette hausse globale des retours s'explique par la relative amélioration de la situation sécuritaire dans certaines zones de nouveau sous le contrôle de l'armée nationale et par les conditions de vie difficiles dans les zones d'accueil des PDI.

Une proportion considérable de localités d'accueil des PDI (9%) ont connu des incidents sécuritaires au cours des 30 jours précédant l'évaluation. Ce pourcentage atteint 53 pour cent dans le Haut-Mbomou et 35 pour cent dans le Kémo.

L'insécurité, conjuguée à des problèmes plus structurels et à des aléas climatiques (inondations) contribuent à la vulnérabilité des populations. Ces chocs engendrent des besoins importants en sécurité alimentaire, en éducation, en santé en abris, en Eau, Hygiène et Assainissement (EHA).

En effet, les conditions de vie des PDI sont critiques: la majorité des abris des PDI sont partiellement ou sérieusement endommagés dans 83 pour cent des localités d'accueil des PDI, l'eau potable n'est disponible que dans 46 pour cent des localités et cette situation est encore plus sévère dans la Basse-Kotto, la Haute-Kotto et le Mbomou. De surcroît, l'accès à des services de base (santé, éducation) est contraint par le manque de moyens financiers, l'insécurité et l'insuffisance du personnel et des infrastructures de santé ou d'éducation.

Cette situation de vulnérabilité risque de s'exacerber pendant le premier semestre 2023 avec la continuation des opérations militaires qui pourraient provoquer de nouvelles vagues de déplacements préventifs ou occasionnés par des affrontements armés surtout dans la partie Nord-Ouest et Centre du pays.

Vous pouvez consulter tous les produits d'information de la DTM en République Centrafricaine via le lien ci-dessous et contacter la DTM par email :

DTM CENTRAFRIQUE

 DTM.IOM.INT/republique-centrafricaine

 DTMRCA@IOM.INT

